

Agreste Bretagne

Décembre 2014 - 8

Une publication de la Draaf Bretagne



Photo : Caroline Dujardin

Recensement de la conchyliculture 2012

Chute de l'huître en Bretagne-Sud, progression de la moule en Bretagne-Nord

En 2012, les deux régions conchylicoles Bretagne-Nord et Bretagne-Sud totalisent 624 entreprises et emploient 4 000 personnes. En douze ans, la production conchylicole a baissé de 23 %. Cette baisse affecte surtout les huîtres creuses en Bretagne-Sud (- 56 %), tandis que la production de moules augmente en Bretagne-Nord. La région commercialise le quart de la production française et réalise 28 % du chiffre d'affaires national.

En 2012, la filière conchylicole bretonne compte 624 entreprises, soit 22 % des entreprises conchylicoles françaises. Elles se répartissent sur l'ensemble du littoral breton. Les deux tiers de ces entreprises se situent en Bretagne-Sud. Depuis le recensement de 2001, le nombre d'entreprises conchylicoles a diminué de 16 % : 9 % en Bretagne-Nord et 20 % en Bretagne-Sud.

Sur la même période, la production conchylicole s'est réduite de près d'un quart. Cette baisse de la production destinée à la consommation touche la production d'huîtres creuses en Bretagne-Sud : - 56 %, contre - 2 % en Bretagne-Nord. En effet, depuis 2008, le virus de la famille de l'herpès, l'OsHV - 1, est parmi d'autres facteurs,

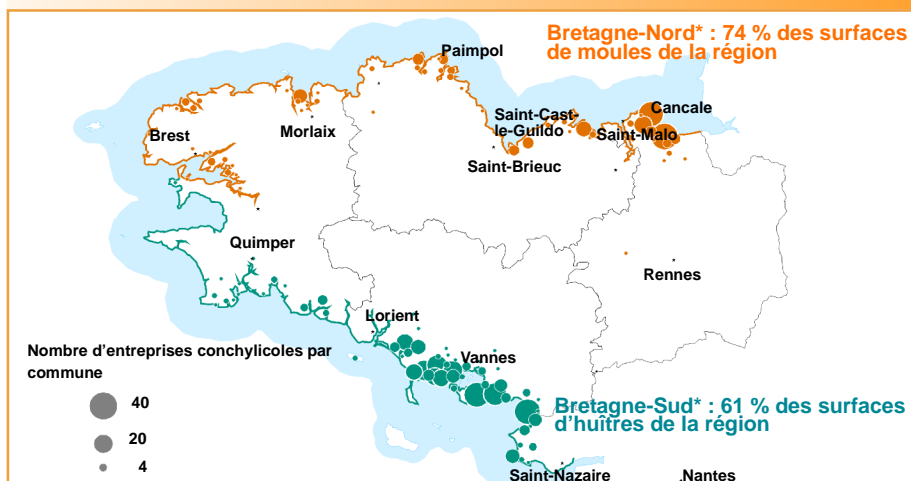
une des causes de la surmortalité des naissains. Ce phénomène a accéléré la diminution des entreprises conchylicoles de Bretagne-Sud, comme en témoigne la baisse du nombre d'ateliers, de bateaux et de tracteurs. Les entreprises individuelles sont particulièrement touchées : - 37 % en douze ans. En revanche, la production de moules a augmenté de 13 % en Bretagne-Nord. La Bretagne-Nord abrite 236 entreprises dont les trois quarts se présentent sous forme sociétaire. L'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) constitue le statut principal (le tiers de la totalité des entreprises). Ces entreprises sont concentrées sur huit zones de production dont la plus importante et la plus ancienne est située en baie de Cancale. Les autres bassins de production se trouvent près de Saint-Cast-le-Guildo, la baie de Saint-Brieuc, Paimpol et Morlaix, notamment.

La Bretagne-Sud totalise 388 entreprises, majoritairement de statut individuel (56 %). Elles se répartissent principalement sur le littoral morbihannais. Ces entreprises occupent notamment quelques rivières réputées du golfe du Morbihan, de la presqu'île de Rhuys pour tous les coquillages et de l'embouchure de la Vilaine pour les moules.

Une main-d'œuvre familiale prépondérante

En 2012, plus de 4 000 personnes sont employées dans les deux régions

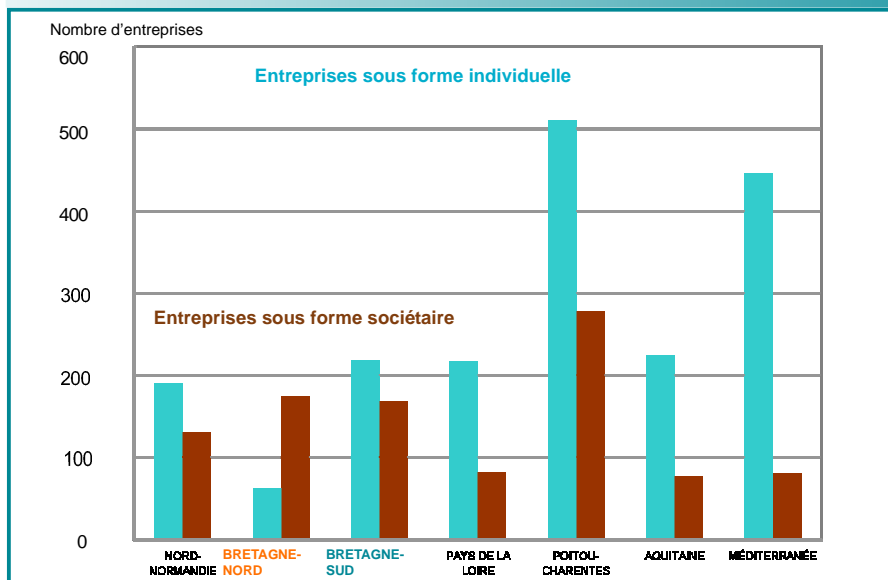
Répartition des entreprises conchylicoles bretonnes en 2012



* voir encadré page 3

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Les trois quarts des entreprises conchyliques de Bretagne-Nord sous forme sociétaire



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

conchyliques bretonnes, représentant l'équivalent de 2 000 Emplois à Temps Plein (ETP). Les effectifs, comme le nombre d'entreprises, ont reculé de 16 % par rapport à 2001. Ainsi, le nombre moyen d'ETP par entreprise (3,3) reste stable. Le repli de l'emploi en France métropolitaine est à peine plus important (- 18 %). En lien avec l'évolution des surfaces et de la production, l'emploi a nettement diminué en Bretagne-Sud avec un tiers d'actifs et plus d'un quart des ETP en moins. À l'inverse, le nombre d'actifs et d'ETP gagne 5 % en Bretagne-Nord. La main-d'œuvre familiale, avec plus de 1 100 personnes compose la principale ressource des entreprises conchyliques bretonnes. Elle représente 45 % des ETP (48 % au niveau national). Sa part dans l'emploi a peu évolué par rapport à 2001 (- 2 points), contrairement au niveau national où elle perd 8 points. Cette main-d'œuvre est constituée de plus de 600 chefs d'exploitations âgés de 47 ans en moyenne. Neuf exploitants sur dix sont des hommes, neuf sur dix également ont suivi des études secondaires ou supérieures (huit sur dix en 2001) et encore neuf sur dix sont titulaires d'un diplôme de navigation. La conchyliculture emploie 900 salariés permanents non familiaux pour un total

de 830 ETP. Ce chiffre représente 41 % des ETP, contre 39 % en 2001. L'évolution du poids du salariat est divergente entre la Bretagne-Nord où il gagne 5 points et la Bretagne-Sud où il recule de 3 points. La baisse de l'emploi salarié (- 11%) est moins importante que celle de l'emploi total.

La filière conchylicole utilise beaucoup la main-d'œuvre saisonnière pour le ramassage et la mise en conditionnement. Si elle ne représente que 14 % des ETP, ce sont environ 2 000 personnes qui travaillent dans le secteur sur de courtes périodes : durant l'été pour la mytiliculture et à l'approche des fêtes de fin d'année pour l'ostréiculture. Les entreprises ostréicoles ont un recours plus important à la main-d'œuvre saisonnière : 17 % des ETP dans les entreprises ne produisant que des huîtres contre 9 % dans celles ne produisant que des moules.

La Bretagne : 1^{ère} région française en surfaces exploitées

La superficie totale (exploitée et non exploitée) des concessions des entreprises dont le siège est en Bretagne conchylicole atteint 8 184 ha, soit 41 % des surfaces totales françaises. Ces surfaces se situent essentiellement sur le

domaine public maritime. Elles se répartissent pour 39 % en Bretagne-Nord et 61 % en Bretagne-Sud. Depuis 2001, elles ont diminué de 14 % sur l'ensemble de la région. La diminution est nettement plus importante en Bretagne-Sud où cette baisse atteint 18 % tandis que la Bretagne-Nord perd 7 % de ses surfaces. En 2012, seules 5 703 ha ont été exploitées, dont 45 % en Bretagne-Nord et 55 % en Bretagne-Sud. La région concentre ainsi 37 % des surfaces nationales et occupe le 1^{er} rang des surfaces exploitées sur l'ensemble de la production. Cependant, depuis 2001, un tiers des surfaces n'est plus exploité, avec une baisse plus marquée dans le sud (- 43 %) que dans le nord (- 19 %). Parmi les surfaces exploitées, 234 ha le sont hors des deux régions conchyliques de Bretagne-Nord et Sud.

Alors que la moyenne des surfaces exploitées par entreprise était sensiblement identique lors du dernier recensement (12 ha en Bretagne-Nord et 11 ha en Bretagne-Sud), celle-ci s'est considérablement réduite en Bretagne-Sud (8 ha) alors qu'elle n'a pas varié pour la Bretagne-Nord.

Baisse des ventes d'huîtres creuses

41 000 tonnes de coquillages ont été commercialisées en 2012 sous marquage sanitaire, soit le quart de la production nationale (hors quantités transférées vers les autres régions pour fin d'élevage, affinage ou commercialisation).

En lien avec la baisse de la production, les ventes d'huîtres pour la consommation s'élèvent à 14 640 tonnes, ventes en repli de plus d'un tiers par rapport à 2001. Ce sont les entreprises de Bretagne-Sud qui sont affectées par ce recul important (- 56 % par rapport à 2001). En 2001, les deux tiers de la production ostréicole des deux régions conchyliques provenaient de Bretagne-Sud. En 2012, les entreprises de Bretagne-Nord commercialisent 53 % du tonnage total d'huîtres. Pour l'huître plate, bien que les tonnages soient moindres, la baisse pour les deux régions est moins marquée (- 14 %) et la production en Bretagne-Nord a presque doublé par rapport à 2001.

En 2012, Les ventes de moules (essentiellement de l'espèce *edulis*) issues de

l'élevage atteignent 25 250 tonnes dont 22 890 tonnes de moules de bouchot, tonnage stable par rapport à 2001. Les moules de bouchot de la baie du Mont-Saint-Michel ont été le 1^{er} produit de la mer à obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en 2006, puis une Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2011. La région conchylicole de Bretagne-Nord avec un total de 21 350 tonnes (28 % de la production nationale) reste la première région mytilicole française. Les ventes de palourdes atteignent 290 tonnes en 2012 et les coques 800 tonnes.

La vente directe pour les huîtres, auprès des grossistes pour les moules

Le chiffre d'affaires des entreprises de Bretagne-Sud et Bretagne-Nord s'élève à 244 millions d'euros en 2012 dont 84 % pour la production conchylicole, 13 % pour les activités de diversification (négoce, pêche et dégustation) et 3 % pour les autres activités aquacoles (élevage de poissons, de crustacés ou d'algues). En Bretagne-Sud, la commercialisation de l'huître creuse représente 66 % du chiffre d'affaires conchylicole et la moule *edulis* 14 %. En Bretagne-Nord, ces proportions sont respectivement de 45 % et 41 %. Les coquillages empruntent différents circuits de commercialisation au départ des entreprises. La commercialisation est plutôt diversifiée pour l'huître creuse et plus spécialisée pour la moule *edulis*. La vente directe est plutôt pratiquée par les entreprises vendant des huîtres creuses. 35 % des entreprises de Bretagne-Sud pratiquent ce type de vente, contre 20 % en

Le recensement conchylicole 2012

Le deuxième recensement de la conchyliculture, effectué après celui de 2001, porte sur l'activité du secteur en 2012. Il a été réalisé en France métropolitaine par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à la demande et avec l'appui financier de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a apporté sa collaboration technique pour la formation des enquêteurs. Les organisations professionnelles conchylicoles ont été associées à la conception du questionnaire.

La collecte a été réalisée d'avril à juin 2013 par la visite d'enquêteurs auprès des dirigeants des entreprises conchylicoles interrogées sur leur situation et leur activité en 2012. Le recensement a concerné toutes les entreprises ayant effectué un captage naturel de naissain de coquillages ainsi que celles possédant une écloserie de reproduction de coquillages ou une nurserie, les entreprises ayant effectué de l'affinage en claires, les élevages ayant produit au moins deux tonnes de coquillages ou une tonne de palourdes et toutes les entreprises pratiquant l'expédition avec agrément sanitaire.

Les régions conchylicoles

Les statistiques conchylicoles sont présentées dans un découpage géographique comprenant sept régions conchylicoles françaises dont :

- la région **Bretagne-Nord** (l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et la partie du Finistère située au nord de la presqu'île de Crozon) ;
- la région **Bretagne-Sud** (la partie sud du Finistère, le Morbihan et la partie de la Loire-Atlantique située au nord de la Loire).

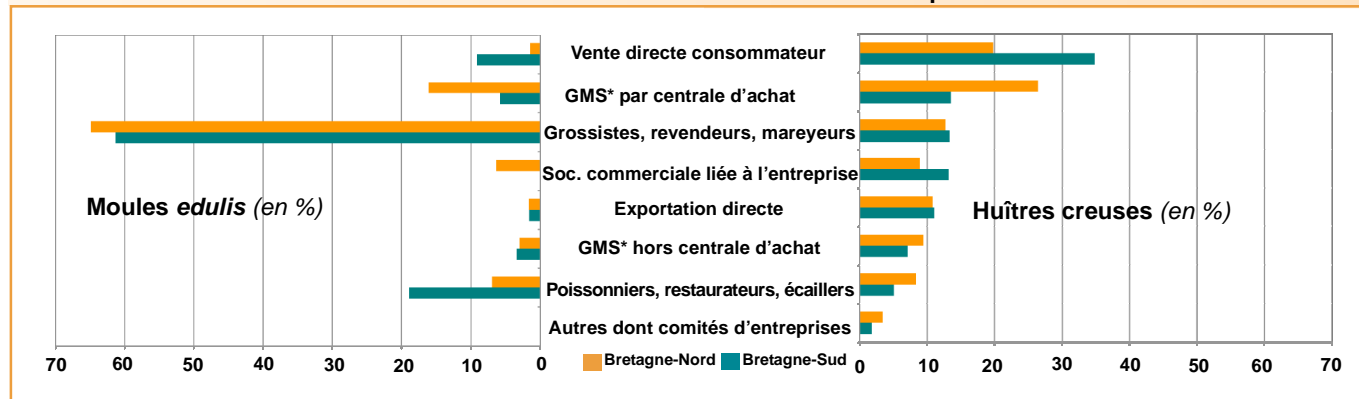
Il convient de distinguer les régions conchylicoles où se situent les sièges sociaux des entreprises et les régions conchylicoles de production, qui regroupent l'ensemble des surfaces exploitées (concessions sur le domaine public ou surfaces privées) pour l'élevage des coquillages.

Parmi les 624 entreprises conchylicoles décrites ici, 36 d'entre elles, rattachées à la région conchylicole de Bretagne-Sud, ont leur siège social dans des communes de Loire-Atlantique situées au nord de la Loire.

Bretagne-Nord. Les producteurs de moules *edulis* écoulent leur production principalement auprès des grossistes, revendeurs ou mareyeurs : 65 % pour les entreprises de Bretagne-Nord, 61 % pour

celles de Bretagne-Sud. La vente directe pour la moule *edulis* est marginale contrairement à l'huître creuse. Les ventes à l'export concernent surtout l'huître (11 %) et sont marginales pour la moule (2 %).

Ventes des huîtres creuses et des moules *edulis* de consommation par circuit de distribution



* GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Les principaux indicateurs des exploitations conchyliques

	Bretagne-Nord		Bretagne-Sud		France métropolitaine		
	2012	Évolution 2001/2012 (%)	2012	Évolution 2001/2012 (%)	2012	Évolution 2001/2012 (%)	
Nombre d'exploitations conchyliques <i>dont entreprises individuelles</i>	236 62	-9 -48	388 219	-20 -37	2 864 1 872	-24 -36	
Main-d'œuvre (nombre)							
Actifs familiaux	Nombre	469	-11	648	-22	4 997	-29
	ETP*	394	-6	520	-25	4 151	-29
<i>dont chefs et coexploitants</i>	Nombre	360	-2	483	-14	3 479	-19
	ETP*	309	-1	404	-20	3 086	-21
Salariés permanents non familiaux	Nombre	515	24	394	-34	3 710	-6
	ETP*	469	19	360	-33	3 310	-2
Salariés saisonniers	Nombre	1 298	5	710	-40	9 008	-16
	ETP*	153	2	141	-27	1 113	-6
Emploi total	Nombre	2 282	5	1 752	-33	17 715	-18
	ETP*	1 015	5	1 020	-28	8 574	-18
Surfaces exploitées au siège social de l'entreprise (en ha)							
Huîtres creuses		877	-11	1 699	-35	9 242	-21
Huîtres plates		618	-34	410	7	1 031	-23
Mélange huîtres creuses et plates		47	-56	320	-61	397	-62
Palourdes		5	-20	86	-19	173	-21
Autres coquillages (dont coques)		34	121	109	-91	143	-89
Longueurs et filières exploitées au siège social de l'entreprise (en km)							
Moules de bouchot		477	-2	84	-45	1 704	4
Surfaces exploitées dans la région conchyliicole de production (en ha)							
Huîtres creuses		1 655	///	1 701	///	9 204	///
Huîtres plates		650	///	378	///	1 031	///
Mélange huîtres creuses et plates		76	///	309	///	397	///
Longueurs et filières exploitées dans la région conchyliicole de production (en km)							
Moules de bouchot		451	///	55	///	1 704	///
Ventes avec marquage sanitaire (en tonnes)							
Huîtres creuses		6 984	-2	6 604	-56	79 220	-26
Huîtres plates		828	92	229	-71	1 133	-31
Moules		21 345	13	3 907	-42	77 138	5
Palourdes		7	-94	281	-82	1 019	-50
Autres coquillages (dont coques)		31	-89	789	-69	1 051	-66

* Équivalent temps plein

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

/// résultat non publiable du fait de la nature des choses

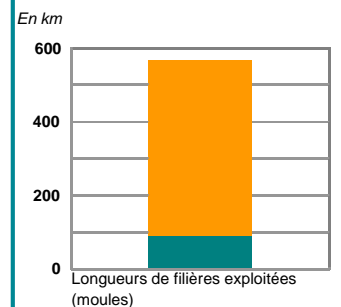
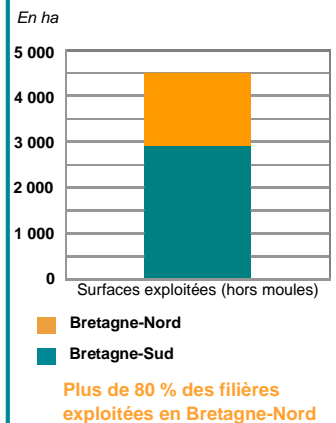
Définitions

Naissain : larves qui se fixent sur des supports ou des collecteurs et qui deviennent de très jeunes coquillages.

Marquage sanitaire : les ventes de coquillages pour la consommation humaine se font uniquement sous marquage sanitaire. Les entreprises conchyliques doivent avoir obtenu l'agrément des services vétérinaires et apposer un marquage indélébile. Ce marquage permet d'identifier l'entreprise expéditrice.

Concession : l'exploitation du Domaine Public Maritime (DPM) à des fins de production aquacole nécessite l'obtention de concessions dont la durée ne peut dépasser trente-cinq ans.

Les deux tiers des surfaces exploitées en Bretagne-Sud



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Pour en savoir plus

Agreste Primeur - n° 316 - Juillet 2014 - Recensement de la conchyliculture 160 000 tonnes de coquillages commercialisés - 6 pages

Agreste Bretagne - Mai 2003 - La Bretagne grande région conchyliicole - 4 pages

Agreste Bretagne - N° 50 - 2004.3 - Le recensement de la conchyliculture - 28 pages